



DES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ FACE À LA CRISE SANITAIRE ACCUSER LE CHOC ET RÉAGIR

© DR

Phénomène inattendu par son ampleur, la crise sanitaire a précipité la société dans une profonde sidération. Les secteurs économiques ont dans leur ensemble été touchés, dont le bâtiment qui a mis un coup de frein brutal à ses activités. Face à cette situation, les organisations professionnelles se sont fortement mobilisées et la CSEEE a adapté à ces circonstances exceptionnelles sa mission d'accompagnement de plus de 200 entreprises d'électricité de toutes les tailles.

En temps normal, l'activité du dirigeant est consacrée à gérer les priorités du quotidien, à préparer l'avenir du carnet de commandes, à surveiller les tableaux de bord d'activité, à rechercher les adaptations stratégiques aux marchés de demain. Avec la crise sanitaire, toute cette énergie a été réinvestie dans la gestion de crise avec un fort besoin d'accompagnement individuel et collectif sur lequel la CSEEE s'est concentrée en adaptant son activité. Le retour des contacts établis avec plus de 200 entreprises et partenaires donne la mesure de la manière dont le secteur a pu encaisser et réagir à cette situation inédite.

Choc brutal

Même si les signes annonciateurs de mesures draconiennes se multipliaient avant la pandémie, l'annonce du confinement a été ressentie durement par tous, à titre personnel, comme professionnel. Plusieurs adhérents ont pu témoigner de la charge de travail et la tension émotionnelle que cela a pu représenter pour faire face : sidération, choc brutal, coup

de massue, désorganisation subie... sont les expressions que l'on a pu entendre dans différents témoignages.

L'arrêt des chantiers, la déprogrammation de multiples échéances prévues dans les agendas, l'indisponibilité subite des interlocuteurs importants, la méconnaissance des dispositions réglementaires spécifiques à ces situations, que ce soit en matière de droit du travail, de déplacements ou encore de marchés, la concentration des problèmes à résoudre dans l'urgence a nécessité un grand besoin d'informations pratiques que les organisations professionnelles ont réunies et tenues à disposition des adhérents.

Mode dégradé

Le temps s'est trouvé vite compté pour parvenir à faire tourner l'entreprise en mode dégradé, sans travail, sans perspectives de recettes et sans visibilité sur la reprise d'activité. Le premier grand sujet d'inquiétude a été la possibilité pour le secteur du BTP de bénéficier du dispositif d'activité partielle, ce qui a été l'occasion

d'une importante passe d'armes entre les organisations professionnelles du secteur et les pouvoirs publics qui avaient dans un premier temps envisagé d'exclure le secteur de ces mesures. L'action de la FFB par la voix de son président Jacques Chanut a été décisive. Sa présence dans les médias a contribué à mobiliser les professionnels comme l'opinion publique.

Cet enjeu de survie relevé, les entreprises sont allées au bout de leur peine avec l'engorgement du service d'activité partielle dépendant des DIRECCTE et l'absence de confirmation de réponse du système pendant de nombreux jours. Côté activité, dans la région Ile-de-France, fortement affectée par le Covid-19, plus de 90 % des entreprises du bâtiment ont dû arrêter tout ou partie de leurs chantiers. Seules certaines activités ont pu se maintenir dans la fabrication de tableaux, le solaire photovoltaïque ou les interventions d'urgence. Dans un premier temps, certaines entreprises adhérentes à la CSEEE ont fonctionné partiellement en maintenant des activités de dépannage, de travaux sur chantiers isolés ou en accompagnant des secteurs restés actifs comme la santé, les services publics et les commerces d'alimentation. L'arrêt des chantiers a été signifié par les maîtres d'ouvrage ou à l'initiative des entreprises, créant des situations compliquées pour la garde des matériels et le gardiennage face aux risques de vols. L'indisponibilité des sources d'approvisionnement en matériel et en EPI a été un frein à certaines possibilités de reprendre le travail. La filière distribution s'est organisée progressivement en mettant en place des drive et des services de livraison. Les industriels confrontés à l'arrêt de leurs lignes de fabrication ont également cherché à apporter des solutions pour maintenir les chaînes logistiques et leurs services.

Télétravail et outils numériques

Dans la grande majorité des entreprises, les intervenants de chantiers ont été couverts par le régime du chômage partiel. Les équipes de direction et une partie des administratifs ont utilisé majoritairement le télétravail.

L'adaptation à cette nouvelle organisation a été très variable suivant le degré d'équipement des entreprises. Le fonctionnement en vpn, cloud ou en SaaS a pu permettre d'organiser l'accès à distance pour les entreprises équipées. Pour les services spécifiques comme la comptabilité gestion ou les bureaux d'études qui utilisent souvent des configurations et logiciels particuliers, la solution a été bien souvent d'emmener à domicile les stations de travail.



Les outils collaboratifs type microsoft 365, de cloud (onedrive, googledrive, dropbox...) et les solutions de visioconférence sans abonnements (zoom, jitsy, visio4you...) ont été mis à profit. L'application de suivi de chantier alobees a été utilisée également pour garder une dynamique d'échange avec les salariés confinés.

Effet de la digitalisation progressive de nos activités, les entreprises qui ont mis en place des solutions de pilotage à distance des installations ont pu conserver un volume d'activité avec la possibilité d'intervenir pour leurs clients sans la contrainte du déplacement sur les différentes fonctionnalités du bâtiment communicant.

Valoriser le temps non productif

L'activité courante étant suspendue, les professionnels se sont rabattus sur les tâches qui sont souvent mises de côté pour leur caractère chronophage : administratif, relance clients, ménage dans les dossiers, archivage, classement des serveurs, dossiers d'études et d'ouvrages exécutés, mise à jour des dossiers du personnel, mise à jour des logiciels, entretien de l'outillage, révision des documents contractuels, conditions générales de vente.

Les organismes de formation ont misé sur leurs propositions d'offres en classes virtuelles. La disponibilité des professionnels à domicile étant un facteur favorable pour passer la vitesse supérieure. L'OPCO Constructys a mobilisé des financements exceptionnels pour les formations à distance alloués pour les entreprises en chômage partiel quelle que soit leur taille avec 100 % du coût pédagogique pris en charge. La formation smart home, smart building proposée par Formapelec a ainsi fait le plein et permis à des dirigeants et des chargés d'affaires de développer leurs compétences pour proposer à l'avenir des offres connectées et à plus forte connotation numérique.

Et demain...

Le scénario de l'après-crise n'est pas écrit, mais aucune entreprise ne croit à un retour

rapide au niveau d'activité antérieure. Il faudra éponger les dégâts causés sur l'économie des entreprises. Les trésoreries seront à reconstituer. Le recours au Fonds de solidarité, les prêts souscrits auprès de Bpifrance, les reports d'échéances des crédits, des loyers, des primes d'assurance vont aider à absorber mais ne freinent que provisoirement la machine.

Au plan pratique, les entreprises ne voient pas comment elles pourraient travailler au même rythme et aux mêmes conditions qu'avant avec l'environnement des mesures de précautions souvent peu compatibles avec les gestes et postures des intervenants et les situations de coactivité. Le besoin en masques est loin d'être satisfait au regard des quantités énormes qui vont devoir être mises à disposition. La qualité des relations avec les maîtres d'ouvrage et leur aptitude à prendre en compte les conditions de travail des entreprises seront déterminantes.

De nombreux refus d'interventions, constatés dans la clientèle des particuliers et des copropriétés, risquent de se poursuivre tant que la contamination créera un risque.

Le télétravail devrait faire un bond après le fort coup d'accélérateur, ce qui devrait entraîner une croissance des activités informatiques

et télécoms avec un effet collatéral sur la demande de surfaces de bureau. La sécurisation de ces solutions sera un point clé car la crise a mis en évidence la large dépendance de notre administration et d'une bonne partie de nos entreprises à des solutions logicielles et à des plateformes étrangères peu regardantes sur l'application de notre législation avec un stockage de données hors du territoire.

Au travers de nos différents échanges, les adhérents de la CSEEE ont cependant réaffirmé leur confiance dans les perspectives de leur marché. Beaucoup de secteurs économiques ne peuvent faire l'impasse sur la création et la modernisation de leurs installations électriques qui resteront des investissements prioritaires. Ainsi, s'il faut s'attendre à un repli conjoncturel pour toute l'économie, les fondamentaux structurels du marché ne sont pas atteints. Certains secteurs risquent d'avoir beaucoup plus de mal à se relever. Il faut donc tenir et la capacité de l'organisation professionnelle à favoriser l'entraide, apporter des services et obtenir des avancées pour les entreprises reste un atout décisif pour aider les professionnels à se relever, développer leur capacité de résilience et leur protection pour l'avenir. •



Pauline de Pommerol

EN PRISE DIRECTE AVEC LES ENTREPRISES

Pauline de Pommerol, chargée de mission aux affaires sociales à la CSEEE, est en première ligne pour la réponse aux adhérents. C'est dans son domaine de spécialité que se retrouve le plus grand nombre de questions suscitées par la crise sanitaire du Covid-19. Elle a été à ce titre en prise directe avec les préoccupations des adhérents confrontés à l'arrêt brutal des chantiers et devant organiser la cessation complète ou partielle de l'activité de leurs équipes en protégeant la santé des salariés.

L'annonce du confinement a provoqué une vague de questions inédites, sur quels sujets les adhérents vous ont-ils sollicités ?

Le premier grand thème des questions que j'ai reçues, du début du confinement à mi-avril environ, concernait le chômage partiel sous toutes ses coutures. Beaucoup d'informa-

tions contradictoires circulaient sur le sujet et il a fallu clarifier dans le détail la procédure, le personnel concerné et les montants d'indemnisation. Par la suite, toutes sortes de cas pouvaient se présenter, le solde des congés payés, le mixage arrêt maladie et chômage partiel, le traitement des heures supplémentaires, les forfaits jours, les possibilités pour les apprentis, les incidences sur les cotisations du bulletin de paye, la CSG et la CRDS. Certaines questions sont génériques, mais le plus souvent elles se réfèrent à des situations inédites où la connaissance de l'ensemble du panorama du droit social est nécessaire. Les préoccupations des entreprises sont aussi liées à leur taille, notamment celles qui ont mis en place leur comité social et économique. Les demandes de chômage partiel ont subi un goulot d'étranglement qui a mis dans l'inquiétude beaucoup d'entreprises. Il est important aussi de rassurer et les multiples

contacts que nous avons avec les entreprises et le réseau de juristes de la FFB nous permettent d'avoir des retours permanents et des informations de terrain sur les délais.

Les réponses aux questions sont-elles mises à disposition des adhérents ?

La plupart sont retranscrites pour alimenter une base de données de questions-réponses qui est mise à jour en permanence. Elle est notamment à disposition sur l'espace adhérents du site CSEEE avec d'autres foires aux questions par thèmes, marchés, fiscalité, paie.... Beaucoup d'informations, de guides, de circulaires, tutoriels, feuille de calcul sont également disponibles. Durant la crise sanitaire, de nombreuses dispositions dérogatoires ou temporaires ont été prises par les pouvoirs publics ou les instances. Il est important de les connaître au fur et à mesure de leur sortie. On peut éviter des formalités, des démarches et des dépenses inutiles. Dans cette période, je recommande aux professionnels de s'informer chaque jour des principales nouveautés, car beaucoup d'entre elles peuvent s'appliquer au cas de leur entreprises. Nous avons également sur l'espace adhérent du site CSEEE un fil d'actualité qui permet chaque jour de voir l'essentiel en quelques secondes.

La reprise d'activité va s'opérer progressivement avec le déconfinement, cette situation amène-t-elle de nouvelles questions ?

Aujourd'hui, le sujet majeur est de savoir comment s'organiser pour travailler dans les meilleures conditions de sécurité et tenant compte

de la maîtrise d'ouvrage, de la possible coactivité, de la disponibilité des EPI et de la situation de chaque salarié, notamment au regard des transports et de ses antécédents médicaux. Le guide de l'OPPBT et ses fiches métiers apportent un socle et sa sortie, validée par les ministères, a été accueillie très positivement par les entreprises. La CSEEE a un partenariat soutenu avec l'OPPBT et a collaboré encore récemment sur des projets digitaux du site preventionbtp.fr. Nous sommes en relation avec un spécialiste du métier électricité qui nous accompagne régulièrement pour des réunions d'information, ou des séances autour du document unique, du PPSPS, etc. Nous avons déjà proposé à nos adhérents deux visioconférences de questions-réponses autour des mesures propres au Covid. C'est très utile pour élaborer son plan d'action. Les entreprises continuent d'avoir des cas particuliers. On me consulte par exemple sur des salariés retournés dans leur pays d'origine et qui ne peuvent revenir. La reprise des écoles suscite beaucoup d'interrogations pour les salariés parents. La poursuite du chômage partiel également. Les questions sont toujours très nombreuses. Nous sommes des métiers où l'activité humaine prédomine et le droit du travail est omniprésent. Faire gagner du temps aux adhérents, leur éviter des erreurs, être toujours au courant des nouveautés et avoir l'information disponible est perçu comme une vraie valeur ajoutée. Il faut être bien organisé et rapide pour répondre à de multiples questions. Rendre service est déjà gratifiant en temps normal et cela l'est encore plus dans ces périodes où les entreprises comptent sur nous pour les aider efficacement.

NOUVELLES DU CFA DELÉPINE

Confinés mais bientôt diplômés...

Comme tous les établissements d'enseignement, le CFA de l'électricité a dû arrêter ses activités de formation en présentiel et mettre en place des moyens alternatifs pour poursuivre l'accompagnement des jeunes. Les modalités de passage des diplômes CAP, BP, Bac Pro, BTS de la session 2020 seront adaptées pour tous les apprentis.

Rentrée de septembre, recrutez pour l'avenir

Malgré les difficultés actuelles pour accueillir les jeunes qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'électricité, le CFA Delépine poursuit activement son recrutement et est en mesure de proposer des candidatures aux entreprises. Il est important que les projets des entreprises pour accueillir des apprentis à la rentrée 2020-2021 soient maintenus car notre métier a toujours un fort besoin de renouveler ces compétences.

Contact : 01 43 71 66 96
contact@cfaee.fr

OLYMPIADES DES MÉTIERS 2020 : MÉTIER INSTALLATION ÉLECTRIQUE

In extremis avant l'annonce du confinement, le CFA Delépine avait fait le choix d'annuler sa journée portes ouvertes du samedi 14 mars. L'établissement avait en revanche maintenu l'organisation à huis clos dans ses locaux de l'épreuve régionale Ile-de-France des Olympiades des Métiers pouvant se tenir dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire.

Les quatre compétiteurs qui s'étaient préparés de longue date ont ainsi pu s'affronter durant 7 heures sur un sujet comprenant 2 parties, une installation électrique avec câblage et un paramétrage de matériel connecté Céliane Netatmo.

L'installation comprenait une partie tertiaire et une partie industrielle. De nombreuses difficultés telles que chapeau de gendarme, cintrage de tube, découpe de goulottes et cablofil, torons, respects des cotes et des normes de câblage... agrémentaient l'épreuve.

Le niveau de compétition à la sélection régionale a donné au vainqueur une idée de ce qui sera attendu à l'épreuve nationale du 6 au 11 octobre 2020 à Lyon.

Mody Tirera, apprenti en seconde année CAP Électricien au CFA Delépine en contrat d'apprentissage chez Engie, emporte l'épreuve avec la médaille d'Or.



Son formateur, Laurent Lencel est prêt à poursuivre la préparation de Mody Tirera pour l'épreuve nationale. L'épreuve a pu se réaliser grâce au concours financier et matériel des sociétés Legrand et Yonnelec que nous remercions.

Contactez le CFA Delépine :
01 43 71 66 96